Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-215602442-20260407-D_07AVRIL26_10-DE

COMMUNE DE SERENT

MORBIHAN

Tél. : 02 97 75 93 57

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le 07 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Sérent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de madame Rozenn Guégan.
Date de la Convocation : le 1er avril 2026

PRESENTS : GUEGAN Rozenn, GUYOT Tony, GOIRAND-COTAR Sylvie, MONNIER Gaël, TREGARO Marie-Christine, BARBOTEAU Christel, GUILLOT Marie-Emmanuelle, MAUGAN Daniel, BACHELIER Marc, Guillochon Denis, RENAUD Olivier, LE BOT David, GUILLAS Michèle, PROUST Sandrine, COURANT Charlotte, LORGEOUX Sara, JOUBEL Aurélie, LE ROCH Cindy, BEAUDOUX Gaëtan, BAUCHE Benjamin, CABAS David

ABSENTS DONNANT POUVOIR :
E. Le Breton donnant pouvoir R. Guégan
A. Evraert donnant pouvoir à A. Joubel

Membres en exercice : 23
Membres présents : 21
Membres absents : 2
Procurations : 2
Votants : 23
M. Gaëtan Beaudoux a été élu secrétaire de séance

Tarifs 2026 piscine municipale

Madame le Maire propose de reconduire les tarifs de l'an passé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Entrées	
Entrée adulte	4,00 €
Entrée réduite : - 16 ans, étudiant, porteur handicap, RSA, demandeur d'emploi	2,50 €
Carte 10 entrées	34,50 €
Carte 10 entrées réduites	21,00 €
Accompagnateur :	1,00 €
Tarif dernière heure	1,00 €
*Scolaires primaire /ALSH **	1,80 €
Cours collectifs	
Cours à l'unité	14,50 €
A l'unité –de 18 ans	12,00 €
Stage 10 leçons adulte	130,50 €
Stage 10 leçons jeunes	113,50 €
Aquagym (carnet de 5 leçons)	40,00 €
Aquagym à l'unité	10,00
Tarif groupe (+ 10 personnes) institution -18 ans *	1,80€
Tarif groupe (+ 10 personnes) institution 18 ans et + *	2,90 €
Gratuité pour les campeurs du pont Salmon et les enfants de 3 ans et moins	

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
En Mairie le 08 avril 2026

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Le Secrétaire de séance

MAIRIE DE SERENT ★ 56460 (MORBIHAN) ★

Le Président de séance